

Bangkok, le 22 novembre 2021

**Procès-verbal du Conseil d'Établissement**  
**du 18 novembre 2021**

Le Conseil d'Établissement est présidé par M. Yvan SCHMITT, Proviseur du LFIB.  
Ouverture de séance : 17h30. Le quorum est atteint (17 membres votants).

**Membres présents**

M. Yvan SCHMITT – Proviseur  
M. Blaise FENART – Directeur du Primaire  
M. Adrien LASNEL – Adjoint au Proviseur  
M. Christophe MONIER – Directeur Administratif et Financier  
M. Dominique GERARD – Conseiller principal d'éducation  
Mme Onnicha DUCRET – Représentante du personnel non enseignant  
Mme Séverine DANIEL – Représentante des enseignants du primaire  
M. Benjamin TARDIEUX – Représentant des enseignants du primaire  
Mme Anne-Hélène LOUAZEL - Représentante des enseignants du secondaire  
M. Erwan LE NADER - Représentant des enseignants du secondaire  
Mme Audrey YENSUDCHAI - Représentante des enseignants du secondaire  
Mme Anne COULON - Représentante des parents d'élèves  
M. Éric DUCHOSSOY - Représentant des parents d'élèves  
M. Frédéric POSSOZ - Représentant des parents d'élèves  
M. Julien RAYBAUD-GINES Représentant des parents d'élèves  
M. Julius BHUIYAN - Représentant des élèves du secondaire  
M. Maximilien CAMMAERT - Représentant des élèves du secondaire

**Membres invité(e)s avec voix consultative**

Mme Chananao VARUNYOU – Proviseure thaïe  
M. Isadore REAUD – School Manager  
Mme Deborah FROISSARD - Vice-présidente du Bureau de l'APE  
Mme Pascale DEVISME – Secrétaire du Bureau de l'APE  
Mme Kita KLONGWATHANAKITH – Vice-présidente du CVL

**Membres excusé(e)s**

M. Gilles ALMOSNINO – Coordonnateur délégué de la Direction de l'AEFE  
Mme Eve LUBIN – Conseillère de Coopération et d'Action Culturelle  
Mme Magosha FREQUELIN – Attachée de coopération pour le français  
M. Christophe HEMMINGS – Consul de France  
M. Claude BAUCHET – Conseiller Consulaire  
M. Christian CHEVRIER – Conseiller Consulaire

### **1) Approbation de l'ordre du jour**

Le Proviseur, M. SCHMITT soumet la validation de l'ordre du jour est soumis à l'approbation du conseil.

Rappel de l'ordre du jour :

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Désignation d'un secrétaire de séance
- 3) Installation du Conseil d'Établissement
- 4) Installation des instances issues du CE et des commissions
- 5) Adoption du règlement intérieur du Conseil d'Établissement et calendrier de réunions
- 6) Approbation du PV du Conseil d'Établissement en date du 24 juin 2021
- 7) Bilan de l'année scolaire 2020-2021
- 8) Présentation de la rentrée 2021
- 9) Projet d'évaluation au cycle terminal
- 10) Modification du règlement intérieur du secondaire
- 11) Présentation du plan particulier de mise en sécurité (PPMS)
- 12) Validation du plan de formation des personnels
- 13) Carte des emplois 2022-2023 (expatriés et résidents)
- 14) Questions diverses

Adoption à l'unanimité.

Votants : 17	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 17
--------------	----------------	------------	-----------

### **2) Désignation d'un secrétaire de séance**

Monsieur le Proviseur propose que pour cette première réunion, le CR soit rédigé par un des membres de l'équipe de Direction, en l'occurrence, M. LASNEL, Adjoint au Proviseur. Le CR sera diffusé très rapidement, dans un délai d'une semaine.

Adoption à l'unanimité

Votants : 17	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 17
--------------	----------------	------------	-----------

### **3) Installation du Conseil d'Établissement :**

Monsieur le Proviseur souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres de l'assemblée, il procède à l'installation du CE.

Le Conseil d'établissement est une instance tripartite composée en nombre égal de membres de droit représentant l'administration, de représentants des personnels de l'établissement et de représentants des parents d'élèves et des élèves.

Le nombre de représentants de l'administration détermine le nombre de représentants de chacune des catégories. Les représentants de l'administration, les représentants élus des personnels, des parents et des élèves sont les membres de droit qui siègent avec voix délibérative.

Les autres membres, invités, siègent avec une voix consultative.

### **Un tiers pour l'administration :**

1 représentant de l'Ambassade : Mme Eve LUBIN, COCAC (Conseillère de Coopération et d'Action Culturelle). Mme Magosha FREQUELIN, attachée de coopération pour le français peut la représenter en cas d'empêchement.

5 membres de l'administration du lycée :

Le Proviseur : M. Yvan SCHMITT

Le Directeur du Primaire : M. Blaise FENART

L'Adjoint au Proviseur : M. Adrien LASNEL

Le Directeur Administratif et Financier : M. Christophe MONIER

Le Conseiller Principal d'Education : M. Dominique GERARD

### **- Un tiers pour les représentants élus des personnels (5 enseignants et 1 personnel non enseignant)**

Les élections des représentants des personnels se sont déroulées le jeudi 7 octobre.  
La liste unique des représentants des enseignants a été élue.

**1<sup>er</sup> degré** : 42 électeurs inscrits, 23 votants, 20 suffrages exprimés, 1 vote blanc et 2 bulletins nuls

Taux de participation : 54,76 %

Liste élue avec 20 voix pour - 100% des suffrages exprimés

TITULAIRES

M. Benjamin TARDIEUX

Mme Séverine DANIEL

SUPPLÉANTS

Mme Annabel LEPINETTE

**2<sup>nd</sup> degré** : 53 électeurs inscrits, 26 votants, 0 vote blanc et 0 bulletin nul

Taux de participation : 49,06 %

Liste élue avec 26 voix pour, 100 % des suffrages exprimés

TITULAIRES

M. Sébastien BUFFE-BERLIOZ

M. Erwan LE NADER

Mme Audrey YENSUDCHAI

SUPPLÉANTS

M. Vincent DAMOISY

Mme Anne-Hélène LOUAZEL

Mme Claudia MAMBÉ-GNANDJUÉ

La liste unique des représentants des **personnels non enseignants** a été élue :

50 électeurs inscrits : 46 votants, 42 suffrages exprimés, 2 votes blancs et 2 bulletins nuls. Taux de participation : 92%

Liste élue avec 42 voix pour et 100 % des suffrages exprimés

TITULAIRE

Mme Onnicha DUCRET

SUPPLÉANTE

Mme Veeviga RIANTRAGOOL

- **Un tiers pour les représentants des parents (4) et des élèves (2)**

**4 Parents**

1061 électeurs inscrits : 329 votants, 42 suffrages exprimés, 50 votes blancs

Taux de participation : 31%

Liste élue avec 279 voix pour et 100 % des suffrages exprimés

Les 8 parents élus se répartissent les postes de titulaires et de suppléants ainsi que les désignations au Conseil du second degré, au Conseil de discipline (collège et lycée) et au Conseil relatif à l'hygiène et à la sécurité.

Titulaires :

Mme Nieves GIDON

M. Éric DUCHOSSOY

M. Julien RAYBAUD-GINES

M. Matthieu REYNAUD

Suppléants :

Mme Anne COULON

M. Frédéric POSSOZ

M. Laurent VIRELLO

Mme Stéphanie ZOCCOLA

**2 Élèves**

2 délégués élèves élus par l'ensemble des délégués de classe (de la 5<sup>ème</sup> à la terminale).

Sont élus en tant que titulaires : M. Julius BHUIYAN (3C) et M. Maximilien CAMMAERT (3C)

Les suppléants sont : Jean HEMMINGS et Lohann MARCHAL (3C)

**Les membres invités qui siègent avec une voix consultative sont notamment :**

- Le Coordonnateur délégué de la Direction de l'AEFE : M. Gilles ALMOSNINO
- La Proviseure thaïe : Madame Chananao VARUNYOU
- Le School Manager : Monsieur Isadore REAUD
- Deux représentants du Bureau de l'Association des Parents d'Elèves :
- Mme Pascale DEVISME
- Mme Déborah FROISSARD
- Le Consul de France : M. Christophe HEMMINGS
- Les Conseillers Consulaires :
- M. Claude BAUCHET
- M. Christian CHEVRIER
- M. Eric MINE
- Mme Thatsanavanh BANCHONG
- La Vice-présidente du CVL : Mme Kita KLONGWATHANAKITH (TB)

La composition du Conseil d'Établissement pour l'année 2021-2022 est donc la suivante :

<b>LE CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT</b>		
<b>18 membres de droit avec voix délibérative</b>		
<b>Représentants de l'Administration</b>	<b>Représentants des personnels</b>	<b>Représentants des parents et des élèves</b>
<p>COCAC : Mme Eve LUBIN qui peut être représentée par Mme Magosha FREQUELIN</p> <p>Proviseur (Président) : M. Yvan SCHMITT</p> <p>Directeur du Primaire : M. Blaise FENART</p> <p>Adjoint au Proviseur : M. Adrien LASNEL</p> <p>DAF : M. Christophe MONIER</p> <p>CPE : M. Dominique GERARD</p>	<p>2 enseignants du primaire : M. Benjamin TARDIEUX Mme Séverine DANIEL</p> <p>1 suppléant : Mme Annabel LEPINETTE</p> <p>3 enseignants du secondaire : M. Sébastien BUFFE-BERLIOZ M. Erwan LE NADER Mme Audrey YENSUDCHAI</p> <p>3 suppléants : M. Vincent DAMOISY Mme Anne-Hélène LOUAZEL Mme Claudia MAMBÉ-GNANDJUÉ</p> <p>1 personnel non enseignant Mme Onnicha DUCRET</p> <p>1 suppléante : Mme Veeviga RIANTRAGOOL</p>	<p>4 parents d'élèves titulaires Mme Nieves GIDON M. Éric DUCHOSSOY M. Julien RAYBAUD-GINES M. Matthieu REYNAUD</p> <p>4 parents d'élèves suppléants : Mme Anne COULON M. Frédéric POSSOZ M. Laurent VIRELLO Mme Stéphanie ZOCCOLA</p> <p>2 élèves En tant que titulaires : M. Julius BHUIYAN (3C) M. Maximilien CAMMAERT (3C)</p> <p>En tant que suppléants : Jean HEMMINGS (3C) Loann MARCHAL (3C)</p>
<p><b>Membres siégeant à titre consultatif</b></p> <p>Le Coordonnateur Délégué de la Direction de l'AEFE : M. Gilles ALMOSNINO La Proviseure thaïe : Mme Chananao VARUNYOU Le School Manager : M. Isadore REAUD Les représentants du Bureau de l'APE : Mme Déborah FROISSARD, Mme Pascale DEVISME Le Consul de France : M. Christophe HEMMINGS Les Conseillers Consulaires : M. Claude BAUCHET M. Christian CHEVRIER M. Éric MINE Mme Thatsanavanh BANCHONG Les délégués à l'Assemblée des français de l'étranger Deux personnalités locales sur proposition du chef d'établissement La vice-Présidente du Conseil de la Vie Lycéenne : Mlle Kita KLONGWATHANAKITH (TB)</p>		

#### 4-1 Installation du Conseil du second degré :

Le **Conseil du second degré** prépare les travaux du Conseil d'établissement pour ce qui concerne les classes du secondaire.

<b>LE CONSEIL DU SECOND DEGRÉ</b>		
<b>Compétences</b> : organisation pédagogique, projet d'établissement, horaires, avis sur le calendrier scolaire, règlement intérieur...		
<b>12 membres de droit avec voix délibérative</b>		
<b>Représentants de l'Administration</b>	<b>Représentants des personnels</b>	<b>Représentants élus des élèves et des parents</b>
Proviseur (Président) : M. Yvan SCHMITT  Adjoint au Proviseur : M. Adrien LASNEL  DAF : M. Christophe MONIER  CPE : M. Dominique GERARD	3 enseignants du secondaire : M. Sébastien BUFFE-BERLIOZ M. Erwan LE NADER M. Vincent DAMOISY  3 suppléants : Mme Audrey YENSUDCHAI Mme Anne-Hélène LOUAZEL Mme Claudia MAMBÉ-GNANDJUÉ  1 personnel non enseignant Mme Onnicha DUCRET  1 suppléante : Mme Veeviga RIANTRAGOOL	2 parents du secondaire M. Matthieu REYNAUD M. Julien RAYBAUD-GINES  2 suppléants M. Eric DUCHOSSY M. Frédéric POSSOZ  2 élèves En tant que titulaires : M. Julius BHUIYAN (3C) M. Maximilien CAMMAERT (3C)  En tant que suppléants : Jean HEMMINGS (3C) Loann MARCHAL (3C)
<b>Membres siégeant à titre consultatif</b>		
La Conseillère de Coopération et d'Action Culturelle ou son-sa représentant(e) : Mme Eve LUBIN La Provisseure thaïe : Mme Chananao VARUNYOU Le School Manager : M. Isadore REAUD		

Le Conseil du second degré est réuni avant les réunions du Conseil d'Établissement au 2ème et 3ème trimestre.

#### 4-2 Installation du Conseil de Discipline :

Le Conseil de discipline lorsqu'il est appelé à siéger comprend les mêmes membres pour ce qui concerne l'administration et les représentants des personnels. Sa composition diffère pour les élèves et les parents :

- Le conseil de discipline du collège comprend : 3 représentants des parents et 2 représentants des élèves
- Le conseil de discipline du lycée comprend : 2 représentants des parents et 3 représentants des élèves

La composition du **Conseil de Discipline** pour l'année scolaire 2021-2022 est la suivante :

<b>CONSEIL DE DISCIPLINE (POUR LE COLLÈGE) : 13 membres</b>		
<b>Membres de droit</b>	<b>Représentants des personnels</b>	<b>Représentants des usagers</b>
Proviseur / Président M. Yvan SCHMITT  Adjoint au Proviseur M. Adrien LASNEL  DAF M. Christophe MONIER  CPE M. Dominique GERARD	<b>Enseignement (4)</b> 4 enseignants  1 enseignant du primaire : M. Benjamin TARDIEUX  2 suppléantes Mme Annabel LEPINETTE Mme Séverine DANIEL  3 enseignants du secondaire : Mme Audrey YENSUDCHAI M. Vincent DAMOISY M. Erwan LE NADER  2 suppléants : M. Sébastien BUFFE-BERLIOZ Mme Anne-Hélène LOUAZEL  <b>Non enseignant (1)</b> Mme Onnicha DUCRET  1 suppléante : Mme Veeviga RIANTRAGOOL	<b>3 Parents d'élèves</b>  M. Frédéric DUCHOSSOY Mme Nieves GIDON M. Frédéric POSSOZ  <b>2 élèves</b> En tant que titulaires : M. Julius BHUIYAN (3C) M. Maximilien CAMMAERT (3C)  En tant que suppléants : Jean HEMMINGS (3C) Lohann MARCHAL (3C)

**CONSEIL DE DISCIPLINE (POUR LE LYCÉE) : 13 membres**

<b>Membres de droit</b>	<b>Représentants des personnels</b>	<b>Représentants des usagers</b>
<p>Proviseur / Président M. Yvan SCHMITT</p> <p>Adjoint au Proviseur M. Adrien LASNEL</p> <p>DAF M. Christophe MONIER</p> <p>CPE M. Dominique GERARD</p>	<p><b>Enseignement (4)</b> 4 enseignants</p> <p>1 enseignant du primaire : M. Benjamin TARDIEUX</p> <p>2 suppléantes : Mme Annabel LEPINETTE Mme Séverine DANIEL</p> <p>3 enseignants du secondaire : Mme Audrey YENSUDCHAI M. Erwan LE NADER M. Vincent DAMOISY</p> <p>2 suppléants : M. Sébastien BUFFE-BERLIOZ Mme Anne-Hélène LOUAZEL</p> <p><b>Non enseignant (1)</b> Mme Onnicha DUCRET</p> <p>1 suppléante : Mme Veeviga RIANTRAGOOL</p>	<p><b>2 Parents d'élèves</b></p> <p>Mme Nieves GIDON Mme Stéphanie ZOCCOLA</p> <p><b>3 élèves</b> En tant que titulaires : M. Julius BHUIYAN (3C) M. Maximilien CAMMAERT (3C) Mme Kita KLONGWATHANAKITH (TB)</p> <p>En tant que suppléants : Jean HEMMINGS (3C) Lohann MARCHAL (3C)</p>



Une **Commission Hygiène et Sécurité** est instaurée dans tous les établissements pour ce qui concerne les domaines liés à l'hygiène et à la sécurité de l'ensemble de la communauté scolaire.

<b>LA COMMISSION HYGIÈNE ET SECURITÉ (CHS)</b>		
<b>Compétences</b> : hygiène et sécurité, propositions d'actions de formation, respect et veille des dispositions légales, mesures de sécurité à prendre en lien avec l'Ambassade de France et le conseiller sécurité de l'AEFE.		
<b>Membres de droit avec voix délibérative</b>		
<b>Représentants de l'Administration</b>	<b>Représentants désignés des personnels</b>	<b>Représentants désignés des élèves et parents</b>
Proviseur / Président M. Yvan SCHMITT  Directeur du Primaire M. Blaise FENART  DAF M. Christophe MONIER  CPE M. Dominique GERARD	<b>Représentants des enseignants</b>  2 enseignants du primaire Mme Séverine DANIEL M. Grégoire FISCHER  2 suppléants Mme Annabel LEPINETTE M. Thierry DALLOIS  1 enseignant du secondaire M. Jean-Sébastien RAVON  1 suppléant M. Thibaud SAINTIN  1 personnel non enseignant Mme Ruthairat DAUGUET  1 suppléante : Mme Chuanphit KHAMDEE	<b>2 Parents d'élèves</b> M. Matthieu REYNAUD M. Laurent VIRELLO
<b>Membres siégeant à titre consultatif</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- School Manager</li> <li>- Responsable Technique</li> <li>- Médecin</li> <li>- Infirmière scolaire</li> <li>- Expert extérieur</li> <li>- Représentant de l'Ambassade de France</li> </ul>		

Une **Commission relative à l'hygiène, à la sécurité et aux conditions de travail des personnels** est instaurée dans tous les établissements pour ce qui concerne les domaines liés à l'hygiène, à la sécurité et aux conditions de travail des personnels.

<b>LA COMMISSION RELATIVE À L'HYGIÈNE A LA SECURITÉ ET AUX CONDITIONS DE TRAVAIL DES PERSONNELS (CHSCT)</b>		
<b>Compétences</b> : prévention des risques professionnels, propositions d'actions de formations, propositions de nature à améliorer les pratiques		
<b>Membres désignés par le Chef d'Établissement</b>		
<b>Représentants de l'Administration</b>	<b>Représentants désignés des personnels</b>	<b>Représentants experts</b>
Proviseur / Président M. Yvan SCHMITT  Directeur du Primaire M. Blaise FENART  DAF M. Christophe MONIER	<b>Représentants des enseignants</b>  2 enseignants du primaire Mme Séverine DANIEL M. Grégoire FISCHER  2 suppléants M. Jean-François MABILLOT M. Thierry DALLOIS  1 enseignant du secondaire M. Jean-Sébastien RAVON  1 suppléant M. Thibaud SAINTIN  1 personnel non enseignant Mme Ruthairat DAUGET  1 suppléante : Mme Chuanphit KHAMDEE	Médecin ou infirmière scolaire Assistant de prévention
<b>Membres siégeant à titre consultatif</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Représentant de l'Ambassade de France</li> <li>- School Manager</li> </ul>		

La **Cellule de Formation** fait l'objet d'un cadrage précis dans la dernière circulaire de 2021.

<b>LA CELLULE DE FORMATION CONTINUE</b>	
<p><b>Compétences</b> : définition de la politique de formation et de développement professionnel de l'ensemble des personnels de l'établissement en respectant les orientations définies par l'AEFE, le projet de zone et le projet d'établissement. Assure le lien entre les demandes exprimées par les personnels et les instances de la mutualisation et l'IRF.</p>	
<b>Représentants de l'Administration</b>	<b>Représentants désignés des personnels</b>
Proviseur / Président M. Yvan SCHMITT  Adjoint au Proviseur M. Adrien LASNEL  Directeur du Primaire M. Blaise FENART  DAF M. Christophe MONIER	2 Représentants des enseignants du 1 <sup>er</sup> degré M. Benjamin TARDIEUX M. Emmanuel DUDON  2 Suppléants Mme Annabel LEPINETTE M. Jean-François MABILLOT  2 Représentants des enseignants du 2 <sup>nd</sup> degré Mme Audrey YENSUDCHAI Mme Perrine CARIVEN  2 Suppléants M. Laurent LISSAR Mme Sophie DUCORNEZ  2 Représentantes non enseignants Mme Veeviga RIANTRAGOOL Mme Onnicha DUCRET  2 Suppléantes Mme Chuanphit KHAMDEE Mme Woratida SATIAN
<b>Invités</b>	
Responsable des Ressources Humaines : Mme Supaluck TAECHAPONGSTORN EEMCP2 et coordonnateurs de cycles au primaire	

D'autres instances se réunissent :

Le Conseil de la Vie Collégienne et le Conseil de la Vie Lycéenne sont réunis pour favoriser et permettre l'expression de nos élèves du secondaire.

<b>LE CONSEIL DE LA VIE LYCÉENNE</b>		
<b>Compétences</b> : organisation pédagogique, projet d'établissement, projet vie scolaire, activités sportives, culturelles et périscolaires, vie des élèves, horaires, règlement intérieur...		
<b>Membres désignés par le chef d'établissement</b>		
<b>Représentants de l'Administration</b>	<b>Représentants désignés des personnels</b>	<b>Représentants des élèves</b>
Proviseur / Président M. Yvan SCHMITT  CPE M. Dominique GERARD	Représentants des enseignants  Mme Perrine CARIVEN M. Marcel GUILLEROT Mme Nadine SCHREURS M. Alain GOUZY M. Thibaud SAINTIN  Mme Elodie MASSE (Suppléante)	Titulaires : Ennoïa DANIEL Micha GARINE-WICHATITSKY Thibaud GARNIER  Kita KLONGWATHANAKITH Mathilde LEFEBVRE Chanèle MOREL Théo SERÈNE Léa PRAKASH Alexis RODET Magda SCHYBERG  Suppléants : Maëllia BERNARD Charlie GARNIER Laura-Marie INTHAVONG Céline NGUYEN Carla Marie PAPAREMBORDE Sirawat PHANTHARANGSI Mickey REVERCHON-BILLOT Tohsang Hana SHODLADD Paul-Étienne SIX Jade TRIFAUD

- Le Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (CESC) est réuni pour analyser les besoins en matière d'éducation à la santé et à la citoyenneté et pour planifier un ensemble d'actions de prévention et de formation.

<b>LE COMITE D'EDUCATION A LA SANTE ET A LA CITOYENNETE</b>		
<b>Compétences</b> : analyser les besoins en matière d'éducation à la santé et à la citoyenneté pour planifier un ensemble d'actions de prévention et de formation.		
<b>Membres désignés par le chef d'établissement</b>		
<b>Représentants de l'Administration</b>	<b>Représentants désignés des personnels</b>	<b>Représentants des élèves</b>
Proviseur / Président M. Yvan SCHMITT  School Manager M. Isadore REAUD  Adjoint au Proviseur M. Adrien LASNEL  Directeur du Primaire M. Blaise FENART  CPE M. Dominique GERARD	Représentants des enseignants  Mme Perrine CARIVEN Mme Séverine DANIEL M. Christophe STOR Mme Sophie BERGERET Mme Capucine PICHARD	Représentants des élèves  Ennoïa DANIEL Micha GARINE-WICHATITSKY Kita KLONGWATHANAKITH Léa PRAKASH

Pour ce qui concerne le CESC, le Proviseur précise qu'une première réunion de cette instance s'est déroulée le mardi 16 novembre. M. GERARD explique le fonctionnement de l'instance et annonce les grands axes des domaines de prévention et de formation, il remercie Mme Perrine CARIVEN pour son engagement dans cette instance. Le CESC est une instance destinée à répondre de la manière la plus appropriée aux besoins de nos élèves.

Enfin, des commissions spécifiques se réunissent sur un sujet déterminé, notamment la commission « **calendrier scolaire** », qui prépare le projet de calendrier scolaire pour l'année suivante.

Ce projet est soumis pour avis consultatif au Conseil d'Ecole, au Conseil du Second degré et au CVL. Il est soumis à l'approbation du CE avant validation par l'IEN, l'Ambassade de France et l'AEFE.

Le **Conseil d'École** est l'instance la plus importante consacrée à l'école primaire. Il doit impérativement être réuni et consulté avant chaque réunion du Conseil d'établissement.

<b>LE CONSEIL D'ECOLE</b>		
<b>Compétences</b> : organisation pédagogique, projet d'école, activités scolaires et extra scolaires, horaires, avis sur le calendrier scolaire, règlement intérieur, éducation au développement durable et à la citoyenneté		
<b>31 membres de droit avec voix délibérative</b>		
Représentants de l'administration	Représentants des personnels	Représentants élus des usagers
Directeur du Primaire (Président)	15 enseignants du primaire (1 par niveau d'enseignement)	M. Michaël RODRIGUEZ M. Abel TALBI Mme Hanan KANOU Mme Aude GIRAUD M. Sébastien VANDEWALLE Mme Kulkanya RAMONA M. Dominique BOUDIN Mme Sophie GARNIER M. Matthieu REYNAUD
<b>Membres siégeant à titre consultatif</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle ou son / sa représentante)</li> <li>- Inspecteur de l'éducation nationale de zone</li> <li>- Proviseur – Chef d'établissement</li> <li>- Directeur Administratif et Financier</li> </ul>		

La 1ère réunion du Conseil d'École s'est déroulée ce lundi 15 novembre.

## **5) Adoption du règlement intérieur du Conseil d'Établissement et calendrier des réunions**

### Cadre juridique.

Le conseil d'établissement est organisé et fonctionne selon les modalités définies par la circulaire AEFÉ 1033 du 1er juillet 2021. Le conseil d'établissement est l'instance principale de l'établissement, compétente pour le 1<sup>er</sup> degré et le 2<sup>nd</sup> degré.

### Article 1 : Attributions.

Le conseil d'établissement est compétent pour tout ce qui concerne les questions pédagogiques et éducatives de l'établissement.

Il ne saurait se substituer à la direction de l'Agence ou de l'organisme gestionnaire dans les domaines qui leur sont propres.

Il adopte son règlement intérieur.

Sur la base des travaux préparatoires rapportés et présentés par le chef d'établissement, le conseil d'établissement :

Adopte :

- Le projet d'établissement, sur proposition du conseil d'école et du conseil du second degré ;
- Le règlement intérieur de l'établissement après consultation des instances préparatoires (conseil d'école, conseil du second degré et conseil des délégués pour la vie lycéenne) ;
- Les horaires scolaires et le calendrier de l'année scolaire ;
- Le plan annuel d'éducation à l'orientation ;
- Le plan de formation continue des personnels de l'établissement dans toutes ses composantes sur proposition de la cellule de formation continue ;
- Le programme d'actions annuel contre toutes les formes de violence, de discrimination et de harcèlement ;
- Le programme annuel d'éducation au développement durable et d'éducation à la citoyenneté

Emet un avis formé par un vote sur :

- La carte des emplois (création, suppression et transformation) des personnels de l'établissement ;
- Les propositions d'évolution des structures pédagogiques ;
- Le programme de l'association sportive ;
- Le programme des activités de l'association sportive, lorsqu'elle existe ;
- Les questions d'hygiène, de sécurité pour l'ensemble de la communauté scolaire ;
- Les questions de conditions de travail des personnels ;
- Les questions relatives à l'accueil et à l'information des parents d'élèves et les modalités générales de leur participation à la vie de l'établissement ;
- La programmation et le financement des voyages scolaires ;
- L'organisation de la vie éducative ;
- Les missions particulières attribuées aux personnels après présentation au conseil pédagogique ;
- L'accueil et la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers ;
- La restauration scolaire

Le plan particulier de mise en sécurité (PPMS) de l'établissement est présenté pour information.

Un rapport sur le fonctionnement pédagogique et un bilan d'étape du projet d'établissement sont présentés au conseil d'établissement chaque année par le chef d'établissement.

Le conseil d'établissement peut, à son initiative ou à la demande du chef d'établissement, donner un avis sur toute question intéressant la vie de l'établissement.

## Article 2 : Fonctionnement

• Périodicité :

- Le conseil d'établissement se réunit en séance ordinaire à l'initiative du chef d'établissement au moins une fois par trimestre. Il peut en outre être réuni en séance extraordinaire à la demande du chef du poste diplomatique ou de son représentant, du chef d'établissement ou de la moitié au moins de ses membres ayant voix de vote, sur un ordre du jour précis.

• Convocation :

- Le chef d'établissement fixe les dates et heures des séances. Il envoie les convocations accompagnées du projet d'ordre du jour et des documents préparatoires, au moins huit jours francs à l'avance.
- En cas d'urgence, ce délai peut être réduit à un jour.
- Le président peut inviter toute personne dont la contribution est jugée utile en fonction de l'ordre du jour.

- Quorum :
  - Le conseil ne peut siéger valablement que si le nombre de membres présents en début de séance est supérieur à la moitié des membres ayant droit de vote composant le conseil.
  - Si ce quorum n'est pas atteint, le conseil est convoqué en vue d'une nouvelle réunion, qui doit se tenir dans un délai minimum de cinq jours et maximum de huit jours il siège alors valablement quel que soit le nombre des membres présents.
  - En cas d'urgence, ce délai peut être réduit à trois jours.
  
- Ordre du jour :
  - L'ordre du jour est établi par le chef d'établissement après inscription des questions ayant fait l'objet d'une demande préalable et adopté en début de séance.
  - L'ordre du jour est adopté en début de séance.
  
- Procès-verbal :
  - A chaque début de séance, le président fait procéder à la désignation d'un secrétaire de séance, membre de l'administration et un secrétaire adjoint. Ce dernier est choisi à tour de rôle parmi les représentants des personnels et des parents d'élèves.
  - Le procès-verbal, établi sous la responsabilité du chef d'établissement, est transmis aux membres du conseil, à l'AEFE et aux autres entités dont relève éventuellement l'établissement.
  - Il est adopté à l'ouverture de la séance suivante, affichée dans les locaux de l'établissement pour une durée de quatre mois et sur le site internet. Les membres de la communauté éducative sont informés de la mise à disposition des procès-verbaux.
  
- Vote à bulletins secrets :
  - Le vote à bulletins secrets est de droit dès lors qu'un membre du conseil le demande.
  - Les membres du conseil sont soumis à l'obligation de discrétion.
  - En cas de partage égal des voix, la voix du président du conseil d'établissement est prépondérante.

Article 3 : Durée maximum d'un conseil d'établissement.

- La durée maximum du conseil est fixée à 3 h.
- Une prolongation exceptionnelle pourra être décidée pour terminer un point à l'ordre du jour sous réserve d'un vote de la majorité des membres du CE.

Calendrier des réunions :

- Jeudi 10 février 2022
- Jeudi 23 juin 2022

Adoption à l'unanimité

Votants : 17	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 17
--------------	----------------	------------	-----------

**6) Approbation du PV de la réunion du Conseil d'Etablissement du 24 juin 2021**

Le PV du CE du 24 juin 2021 (joint à la convocation) est soumis à la validation du CE.

Adoption à l'unanimité

Votants : 17	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 17
--------------	----------------	------------	-----------

Le PV sera affiché pour une durée de quatre mois dans les locaux de l'établissement et sur le site internet de l'établissement.



## **7) Bilan de l'année scolaire 2020-2021 (information)**

M. LASNEL, Adjoint au Proviseur, rappelle quelques indicateurs de réussite des élèves pour la session 2021 des examens :

**63 admis au pour 63 candidats au Diplôme National du Brevet** (en fin de 3<sup>ème</sup>) soit un taux de réussite de **100%** et 98% de mentions (88 % en France pour la session 2021).

**98% de réussite au Baccalauréat**, 47 candidats admis pour 48 candidats, avec 13 mentions Très Bien dont 3 avec les Félicitations du Jury.

Une Boursière d'Excellence Major : Micol GALANTE (double cursus Science Po – Columbia).

## **8) Présentation de la rentrée 2021 (information)**

M. LASNEL, Adjoint au Proviseur, présente ensuite des éléments relatifs à la rentrée 2021.

Sur le plan des personnels, de nombreux nouveaux personnels ont rejoint le LFIB :

- Un nouveau Directeur du Primaire : M. Blaise FENART
- Un nouveau Directeur Administratif et Financier : M. Christophe MONIER
- Un nouveau Responsable Technique : M. Pradya KHEMMASAKYOTIN

### **Au primaire :**

1 nouveau coordonnateur de langues : M. Christopher ISAAC

2 nouveaux Professeur(e)s d'anglais :

Mme Marilee GERMYSHUIS

Mme Danielle MATTHEWS

4 nouveaux professeur(e)s des écoles :

Mme Carole CHENEL (remplaçante de Mme Sarah GINISTY)

Mme Delphine HOMAND

M. Jean-François MABILLOT

M. Alexandre PEDRO

2 nouveaux professeurs de thaï

M. Udomsab NILASOONTHON

M. Thanawit KRAIPERM

### **Au secondaire, 4 nouveaux enseignants :**

Mme Liza DE RENZY MARTIN en anglais

Mme Céline DUPUY en français

Mme Valia LEGRAND en mathématiques

Mme Nadine SCHREURS en anglais

Sur le plan pédagogique la rentrée 2021 est marquée par l'ouverture de la Section Internationale Britannique en classe de 5<sup>ème</sup> (2 groupes) et de 1<sup>ère</sup> (1 groupe).

La rentrée 2021 marque également l'entrée en vigueur de notre nouveau projet d'établissement.

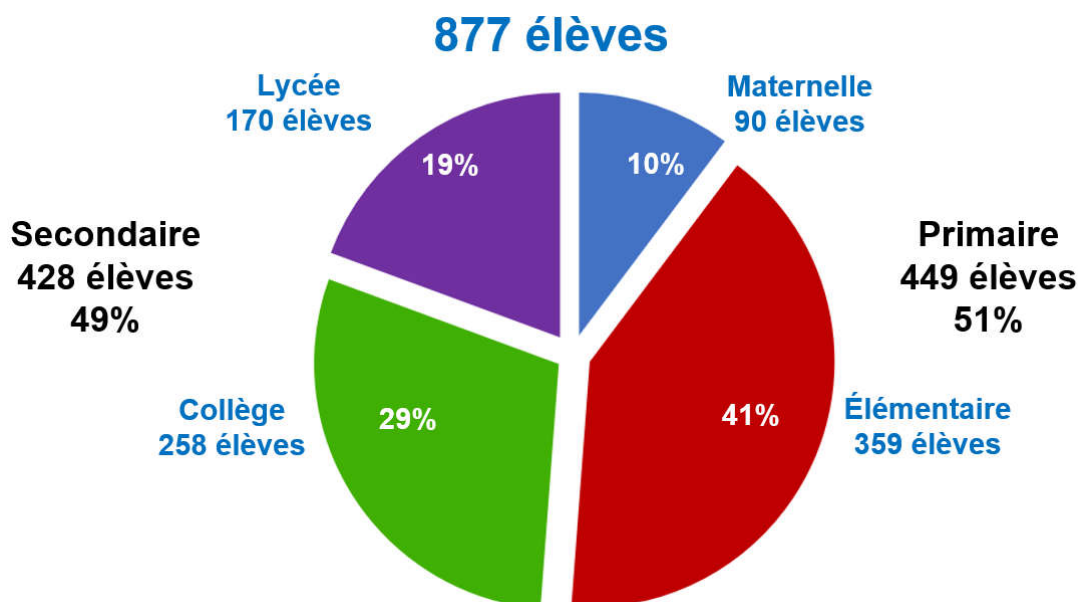
M. FENART, Directeur du Primaire, présente les effectifs à la date du 15 novembre : 877 élèves sont scolarisés dans une structure pédagogique de 47 classes :

A l'école primaire :

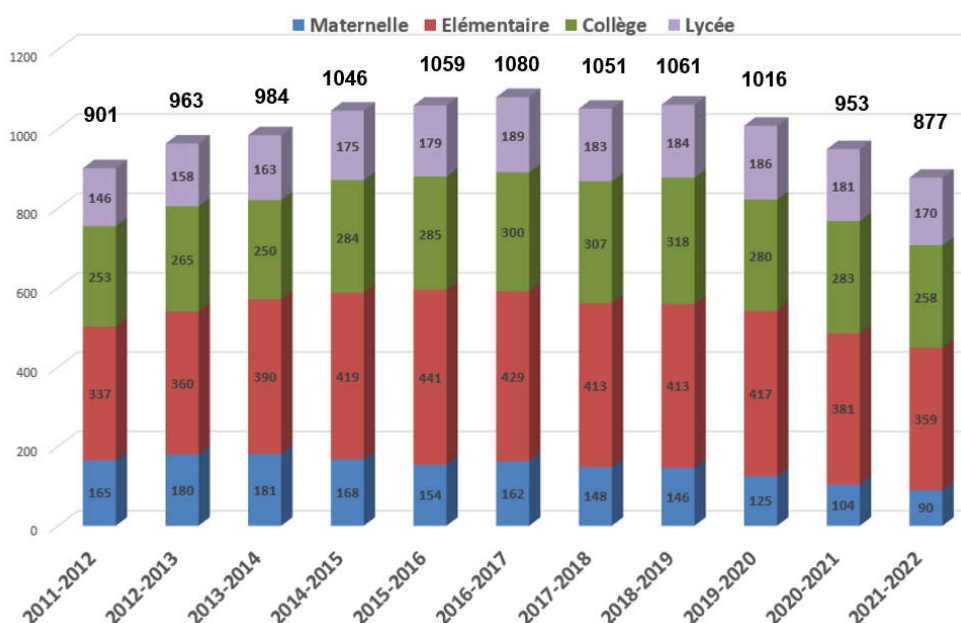
- 5 classes de maternelle pour 90 élèves
- 20 classes en élémentaire pour 359 élèves

Au collège : 13 classes pour 258 élèves

Au lycée : 9 classes pour 170 élèves



## Évolution des effectifs depuis 2011-2012



La baisse des effectifs se confirme en maternelle (principalement en raison de l'éloignement de l'établissement et des temps de transport).

La zone Asie Pacifique subit dans son ensemble une baisse des effectifs de 4.5 %.

### **Question des parents**

#### **Quels autres motifs que la crise sanitaire sont évoqués pour justifier les départs ?**

Réponse de M. SCHMITT - Proviseur : la baisse des effectifs est très clairement liée à la crise sanitaire avec des annonces de départ durant l'été alors que nos prévisions d'effectifs étaient à la hausse.

Nous espérons retrouver un effectif proche de notre prévision, avec environ 920 élèves pour la rentrée de janvier 2022.

#### **Peut-on comparer la progression des effectifs du LFIB avec ceux d'autres écoles de l'ISAT ?**

Réponse de M. RÉAUD – School Manager : toutes les écoles internationales de Bangkok ont été impactées et connaissent des baisses d'effectifs. C'est le cas également chez notre voisin de SISB qui a connu une baisse d'effectifs de 20%, avec une concentration sur la maternelle. Beaucoup de ces familles sont rentrées à l'étranger. Le SISB explique que ce n'est pas juste à cause de la situation sanitaire mais surtout à cause de l'EAD devenu obligatoire pendant cette période.

La rentrée scolaire s'est déroulée selon le mode de l'Enseignement A Distance jusqu'aux vacances d'octobre.

Après la validation de son protocole sanitaire, le LFIB a été autorisé à reprendre ses cours en présentiel à partir du 1<sup>er</sup> novembre.

Le LFIB est un des seuls établissements internationaux à avoir repris intégralement les cours et à proposer une restauration scolaire pour tous et des Activités Extra-scolaires.

#### **Rythme de progression par rapport aux programmes :**

**A tous les niveaux, quelle est la progression par rapport aux programmes scolaires ? Avec parfois peu de Zooms durant l'EAD, les familles s'interrogent sur le fait que les programmes peuvent être réalisés comme en présentiel.**

Réponse de M. FENART – Directeur du Primaire :

Ce point a été discuté lors du conseil d'école.

Au primaire les notions des programmes ont été abordées pendant l'EAD, que ce soit en visio-conférence ou en travail asynchrone. Les enseignants ne sont donc pas inquiets d'un retard éventuel dans l'avancée du programme. Les premières évaluations faites montrent que les résultats sont comparables à ceux de l'année dernière. Certains points plus difficiles à aborder en EAD, comme le graphisme, la géométrie feront l'objet d'une attention plus particulière.

Il est rappelé par les enseignants qu'ils feront tout pour qu'aucun élève ne décroche des apprentissages. Des mesures spécifiques (APC, aide aux devoirs, ateliers de français...) sont proposées aux élèves en difficulté. Ces points font l'objet de réunions régulières par cycles.

Réponse de M. LASNEL - Adjoint au Proviseur :

Au secondaire nous avons abordé ces problématiques lors de notre dernière réunion du Conseil pédagogique le 9 novembre. L'inquiétude des enseignants n'est pas tant sur l'avancement des programmes que sur le niveau réel des élèves et de leurs apprentissages.

Les périodes d'EAD peuvent accentuer les inégalités entre les élèves au détriment des élèves un peu moins scolaires ou moins autonomes.

### **EAD et nombre de notes en terminale :**

**Le nombre de notes en terminale en EAD par rapport au présentiel est assez faible.**

**Quelle en est la raison ?**

Réponse de M. LASNEL - Adjoint au Proviseur :

L'évaluation reste plus difficile à réaliser en EAD qu'en présentiel, pour des questions relevant à la fois de la nature des évaluations mais également de la fiabilité des travaux réalisés à domicile.

### **DST en 1ère et terminale**

**Avec le retour en présentiel, un système de devoirs sur table hebdomadaires pour les 1ère et les Terminales (tous les vendredis après-midi, par exemple) pourra-t-il être mis en place ?**

Réponse de M. LASNEL - Adjoint au Proviseur :

Le règlement intérieur du lycée prévoit la possibilité d'organiser un DST par mois le samedi. Il y a ainsi 5 DST planifiés en philosophie le samedi matin.

Des DST en français sont prévus sur temps de cours et nous organiserons début janvier des épreuves "blanches" de spécialité. Nous sommes à l'écoute des besoins des enseignants.

**Quelles sont les conséquences sur Parcoursup, quels effets néfastes dans cet environnement à grande concurrence pour les inscriptions en écoles supérieures ?  
Que faire pour que ces conséquences de l'EAD soient prises en compte dans Parcoursup**

Réponse de M. LASNEL - Adjoint au Proviseur :

Il n'y aura pas d'impact sur les élèves puisque les résultats chiffrés et les appréciations littérales sont saisis par les enseignants sur la base des évaluations réalisées durant l'année dans leur cours.

### **Bilan du retour en présentiel**

**Quelles mesures sont mises en place pour lutter contre la démotivation des élèves après tant d'EAD, leurs inquiétudes face à la reprise en présentiel**

Réponse de M. LASNEL - Adjoint au Proviseur :

Nous travaillons avec les élèves au sein du CESC et du CVL sur la question des soutiens psychologiques après cette longue période d'EAD. Rien n'est tranché mais l'idée d'organiser des groupes de parole semble réaliste.

Nous n'avons par contre pas mesuré d'inquiétudes à l'occasion de la reprise en présentiel, nous notons plutôt du soulagement et le plaisir de revenir dans l'établissement.

### **Protocole sanitaire**

**Pourquoi le LFIB ne demande pas de test antigénique aux parents ou autres qui pénètrent dans l'établissement après 17h ? Les élèves ne sont généralement plus là, mais le personnel l'est souvent.**

Réponse de M. RÉAUD – School Manager :

Notre protocole interdit l'accès à l'établissement à toute personne extérieure pendant le temps scolaire (interventions de prestataires extérieurs, livraisons, dépôts de factures, visites de parents d'élèves, etc.) afin de préserver le principe des bulles sanitaires étanches des élèves. Si par exemple nous avons la nécessité d'effectuer une intervention de maintenance avec un prestataire extérieur, de recevoir une livraison ou bien de programmer une réunion elle doit être programmée un samedi, ou bien après 17h un jour de la semaine.

Cependant nous pouvons, exceptionnellement et par dérogation, autoriser une personne extérieure durant le temps scolaire. Dans ce cas, il faut que la personne ait effectué un test antigénique et confirme ne pas être cas contact à haut risque. Une attestation est demandée dans ces cas. S'il s'agit d'une demande de réunion à l'initiative du LFIB (commission de travail, etc.) l'établissement fournit les tests.

Lorsque c'est à la demande de la personne extérieure (demande de visite de parent, etc.) le LFIB ne fournit pas le test.

Dans le cas particulier de réunions ou d'activités hors temps scolaire où des élèves doivent être présents et seraient exposés à des personnes extérieures qui ne sont pas du même foyer, il est aussi nécessaire d'avoir recours à cette même dérogation. C'est le cas du Conseil d'Établissement de ce soir.

Lorsque les élèves ne sont pas présents à des réunions hors temps scolaires, la dérogation n'est pas nécessaire. Toutefois, le port du masque et l'ensemble des autres mesures de distanciation sont toujours appliquées.

M. LE NADER intervient auprès des membres du Conseil d'Établissement :

« Le Conseil d'Établissement du Lycée Français International de Bangkok souhaite alerter les autorités françaises et solliciter leur soutien quant aux difficultés exceptionnelles qui résultent de la situation liée au Covid. »

« En Thaïlande, la pandémie s'est traduite, à ce jour, par plus de neuf mois de fermeture du lycée sur trois années scolaires consécutives. Malgré l'engagement de toute la communauté – élèves, familles, équipes éducatives et administratives - pour réussir au mieux les différentes périodes d'enseignement à distance, il serait illusoire de penser que les apprentissages ont pu, pour tous les élèves, être consolidés autant qu'ils auraient dû l'être. »

« L'an passé, le Ministre de l'Education Nationale avait procédé à un aménagement du baccalauréat. Cette année, compte-tenu de la réouverture des établissements français, aucune annonce n'a été faite en ce sens. Pourtant, plusieurs lycées de la zone, dont le nôtre, ont déjà connu en cette rentrée une longue période d'enseignement à distance et restent exposés à des risques de fermeture, ponctuelle ou prolongée. Pour ces raisons, nous souhaitons que l'AEFE et le Ministère de l'Education Nationale tiennent compte de ces circonstances sans précédent et annoncent des aménagements du baccalauréat tout en les étendant au brevet des collèges (par exemple réduction des contenus évaluables, diminution du nombre de textes à présenter aux épreuves anticipées de français, augmentation des sujets au choix des élèves, consignes particulières de correction). »

Suite à cette déclaration, M. LE NADER souhaite vérifier l'approbation et le soutien des membres du Conseil d'établissement. L'Équipe de Direction, au regard des fonctions exercées ne peut prendre au vote.

Votants : 17	Abstention : 5	Contre : 0	Pour : 12
--------------	----------------	------------	-----------

Le Proviseur constate que tous les représentants des élèves, des parents et des personnels soutiennent cette proposition. Le Proviseur s'engage à faire part de cette expression lors de nos prochaines rencontres de zone et auprès de l'IA-IPR de l'AEFE référente de la zone Asie Pacifique.

## **9) Projet d'évaluation au cycle terminal**

M. LASNEL présente le projet d'évaluation au cycle terminal qui avait été envoyé aux membres du Conseil d'Établissement avant la réunion de ce soir.

La réforme des lycées introduit un changement significatif dans la façon d'évaluer les élèves. Le baccalauréat général s'obtient désormais avec 40% de contrôle continu et implique une réflexion collective sur les pratiques d'évaluation.

La valeur certificative ainsi conférée aux moyennes du contrôle continu implique que l'équipe pédagogique conduise une réflexion au sein de chaque établissement afin de définir un projet d'évaluation.

Les enseignants du LFIB ont entamé cette démarche par disciplines (conseils d'enseignement) dès la 1ère journée de pré-rentrée, l'ont poursuivi lors de la 2<sup>ème</sup> journée de pré-rentrée avant une mise en commun à l'occasion de 2 conseils pédagogiques.

La question de l'évaluation des élèves est de fait plus large que l'introduction du contrôle continu pour le seul diplôme du baccalauréat. L'élaboration d'un projet d'évaluation en conseils d'enseignement, puis en conseil pédagogique et sa présentation en conseil d'établissement répond à ce besoin de concertation.

Le tableau des coefficients de l'année de transition est bien le tableau figurant dans le document qui a été envoyé avant la réunion du Conseil d'établissement.

Ce document n'est pas figé : il évoluera pour mieux s'adapter aux besoins des élèves et des enseignants.

M. LE NADER intervient :

« Les enseignants dénoncent qu'avec l'introduction des notes de contrôle continu pour 40% des coefficients, le nouveau baccalauréat devienne pour partie un baccalauréat local. Alors que jusqu'à récemment, grâce à des épreuves nationales et anonymes, un baccalauréat ou une mention obtenue par un élève d'un lycée d'éducation prioritaire avait la même valeur que ceux obtenus par un élève d'un lycée prestigieux, l'introduction du contrôle continu fera toujours planer le soupçon que l'un des diplômes aura été plus facile à obtenir que l'autre. »

Pour autant, cette déclaration ne remet pas en cause le projet d'évaluation tel qu'il a été rédigé au LFIB. Les enseignants ont apprécié la démarche de consultation et de réflexion collective.

## **10) Modification du règlement intérieur du secondaire**

Faisant suite à la réflexion collective liée au projet d'évaluation, il nous a semblé pertinent de modifier légèrement le règlement intérieur du secondaire.

M. GÉRARD, CPE, présente la modification proposée du point 3.9 avec l'ajout des dispositions suivantes :

« Un élève qui commet une fraude ou une tentative de fraude, ne remet pas sans justificatif valable un devoir maison, s'expose à être évalué par la note zéro et des sanctions, conformément à l'article 6.2 du Règlement Intérieur. »

« Un élève qui s'absente sans motif valable à une évaluation, s'expose également à des sanctions ».

### **Questions des parents**

***Peut-on définir clairement une règle pour le travail non-rendu ?***

***Par exemple :***

- ***Mettre dans le règlement intérieur que tout travail demandé et non-rendu sera passible d'une sanction.***
- ***Déterminer une règle commune pour favoriser le rendu du travail. Par exemple, 1 jour de retard = 2 points en moins, 2 jours de retard = X points en moins, 3 jours de retard = 0 ?***

Réponse de M. GÉRARD – CPE :

La modification proposée répond à la première partie de la question.

Nous n'avons pas souhaité appliquer de barème de retenue de points lié au nombre de jours en retard.

Le Proviseur demande aux membres du Conseil d'Établissement de bien vouloir valider cette modification.

Adoption à l'unanimité

Votants : 17	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 17
--------------	----------------	------------	-----------

### **11) Présentation du plan particulier de mise en sécurité (PPMS)**

M. Christophe MONIER, DAF, présente le plan de mise en sécurité (PPMS) du lycée

Le PPMS est un outil de planification visant à anticiper les conduites à tenir en fonction de risques et de menaces majeurs identifiés de façon à garantir la meilleure sécurité possible pour l'ensemble de la communauté scolaire.

L'AEFE a conçu une maquette unique pour tous les établissements du réseau.

Le PPMS est élaboré en étroite collaboration avec l'Ambassade de France. Il a été préparé en collaboration avec le chef de sécurité de l'Ambassade), il est validé et signé par le 1<sup>er</sup> conseiller, officier de sécurité de l'Ambassade de France. Il est également signé par le Proviseur qui le transmet à l'AEFE.

Le PPMS comprend une cartographie des risques et menaces majeurs, des acteurs, des conduites à tenir, des ressources mobilisables...

#### **a. Les risques et menaces majeurs à Bangkok**

- Inondations, vents violents, accidents industriels, séisme, crise politique avec mouvements de foule
  - Attentat intrusion
- Le risque incendie est traité à part et n'est pas retranscrit dans le PPMS.*

#### **b. Les acteurs au niveau du LFIB**

- Le Proviseur (ou en cas d'empêchement son adjoint ou des personnes désignées) : il déclenche le PPMS (à l'exception du risque attentat intrusion qui peut être activé par n'importe qui en fonction d'une menace clairement identifiée) et pilote la crise, établit une liaison avec les autorités et les secours, les familles,
- Une cellule de crise (Proviseur, Proviseure thaïe, School Manager, Adjoint au Proviseur, Directeur du Primaire, DAF, CPE, Responsable RH, Responsable Technique, Responsable Informatique, Chargée de Communication)
- Des responsables de zone
- La communauté scolaire (veille au respect des consignes, soutien)

*Le LFIB est en lien constant avec les autorités (poste diplomatique, AEFE, autorités Thaïlandaises...)*

#### **c. Les missions de la cellule de crise au LFIB :**

- Déclencher l'alerte, s'assurer de la mise en place des différents postes, établir une liaison avec les autorités
- Veiller au bon déroulement des opérations de regroupement
- Contrôler les accès de l'établissement
- Couper les circuits si nécessaire (gaz, ventilation...)

- S'assurer que tout le monde est en sûreté
- Gérer les communications téléphoniques

**d. Les zones et les responsables de zone : il a été déterminé un découpage comprenant 6 grandes zones :**

- L'administration (responsable : RRH ou cheffe comptable ou responsable achats)
- Le niveau élémentaire (responsable : documentaliste BCD ou coordonnateur des langues ou orthophonistes)
- Le niveau collège (responsable : documentaliste ou assistant d'éducation)
- Le niveau lycée (responsable : documentaliste ou assistant d'éducation)
- Le gymnase (responsables : professeurs d'EPS)
- Le niveau maternelle (responsables : secrétaire ou enseignants)

Les missions des responsables de zone sont d'assurer le relais de la cellule de crise et d'assurer aux côtés des enseignants l'encadrement des élèves le pointage des absents, la gestion de l'attente, le signalement des incidents.

**e. Les postures du PPMS**

En fonction des risques et menaces identifiés il est prévu désormais 4 types de postures ou attitudes à observer :

- Mise à l'abri simple (ex accidents extérieurs...)
- Mise à l'abri améliorée (ex confinement risque industriel type chimique...)
- Evacuation (ex présence avérée d'un engin explosif...)
- S'échapper Se cacher (ex risque attentat intrusion)

Ce sont les événements ou circonstances qui vont déterminer la nature de la posture du PPMS. Exemple : en cas d'inondation si les délais sont suffisants on peut procéder à une évacuation préventive ou si les délais sont insuffisants rejoindre un point en hauteur.

**f. L'activation du PPMS**

- Le déclenchement de l'alerte
- Les personnes responsables pour l'activation du PPMS
- La mise en action de la cellule de crise interne (pilotage de la crise)

**g. Le déclenchement de l'alerte : 2 cas de figures :**

- **Risque attentat intrusion** (toute personne qui constate un risque avéré et qui se trouve à proximité d'un boîtier de déclenchement), la rapidité du déclenchement de l'alerte permet un gain de temps et une mise en sûreté plus rapide
- **Risque majeurs** (les responsables désignés du PPMS)
  1. Le Proviseur ou
  2. Son adjoint ou
  3. Le Directeur du Primaire ou
  4. Le DAF ou
  5. Le School Manager

**h. Les types de sonneries pour le déclenchement de l'alarme**

- La mise à l'abri simple (on a le temps d'agir) : de manière orale au sein de l'établissement
- La mise à l'abri amélioré : par haut-parleur avec un message audio dans toutes les classes
- L'évacuation : (l'alarme incendie)
- Le risque attentat intrusion (alarme déjà en vigueur au LFIB, alarme sonore avec message pré enregistré)



**i. Des moyens, des ressources, des fiches de conduite à tenir**

- Des malles de première urgence, des réserves de nourriture et d'eau en cours de constitution
- 32 personnes recensées au lycée disposant d'une formation ou sensibilisation au secourisme, dont deux formateurs de formateurs
- Des fiches décrivant les conduites à tenir qui seront remises à tous les acteurs

**j. Résumé des étapes pour l'activation d'un PPMS risques majeurs**

- Un risque identifié : un accident chimique
- Une personne habilitée à déclencher le PPMS : Le proviseur ou son remplaçant
- Une alerte en direction de la communauté scolaire : un message par haut-parleur
- Une posture PPMS attendue : la mise à l'abri améliorée (confinement)
- L'activation de la cellule de crise
- La mobilisation des responsables de zone
- La mise en protection des élèves et personnels
- La fin du confinement : Le proviseur ou son remplaçant

**k. Deux cas particuliers : l'évacuation d'urgence et le risque attentat intrusion**

- L'évacuation d'urgence : au signal de l'alarme incendie, la communauté se dirige sur le stade d'athlétisme, sauf contre-ordre indiqué par haut-parleur. Une procédure d'évacuation ordonnée sera alors mise en place.
- Le risque attentat intrusion : au déclenchement de l'alarme aux moyens de boîtiers (11 dans la société de sécurité 5 présents dans les bureaux des chefs de service et 1 à l'accueil de l'administration finance, 1 secrétariat maternelle) deux postures possibles, s'échapper ou se cacher
- S'échapper quand c'est possible et sans risque au point d'évacuation le plus approprié
- Se cacher, la procédure d'actionnement des rideaux anti retour actuellement en vigueur est alors la solution qui sera prioritairement envisagée, bien qu'elle ne soit pas exclusive pour les personnes qui n'y auraient pas accès, qui devront trouver un endroit pour se cacher.

**12) Validation du plan de formation des personnels**

M. LASNEL présente le plan de formation des personnels du LFIB.

La formation continue est pilotée par la cellule de formation continue, une instance obligatoire, placée sous l'autorité du chef d'établissement. Elle est constituée du chef d'établissement, du directeur d'école, du DAF, de représentants des personnels (premier degré, second degré, autres catégories de personnels).

Ses principales missions : recenser et prioriser les besoins de formation en début d'année scolaire, définir les critères de sélection des candidatures des stagiaires au PFCP, faire un bilan des formations et travailler sur un plan local de formation qui complète le PFCP.

La CFC du LFIB est particulièrement attentive à ouvrir les possibilités de formation à l'ensemble de des fonctions sans distinction de statuts.

La formation des personnels se décline selon 3 modes différents :

- Le Plan de Formation des Personnels ; il s'agit du plan régional de formation organisé par le comité de mutualisation de la zone Asie-Pacifique. 61 stages ont été programmés. Avec l'organisation des stages en distanciel, on note cette année une nette baisse des candidatures (47 contre 120/130 les années précédentes).

M. LE NADER intervient pour expliquer que la baisse des inscriptions s'explique par le mode de formation en distanciel, qui demande un investissement personnel beaucoup plus important sans décharge totale de cours.

- Le Plan Local de formation

Le PLF permet de proposer en complément du plan régional des formations ciblées au niveau local.

Des formations / cours sont ainsi prévus :

- Cours de Français Langue Etrangère : pour les personnels non francophones (2 groupes)
- Cours d'Anglais (2 groupes)
- Cours de thaïlandais
- Formation « traitement de données Excel – Google Sheet et publipostage » (personnels non enseignants)
- Formation « Google Sheet et Google Form » (tout public)
- Ateliers de philosophie (enseignants de cycle 2)
- Ateliers de méditation
- Formation en arts (enseignants des cycles 2 et 3)
- Formation « les troubles du langage écrit, dyslexie et dysorthographe » - 10 décembre
- Formation « accueil et accompagnement des élèves allophones » – 14 mars
- Formation « utilisation des ressources locales en HG et EMC pour adapter l'enseignement à la culture du pays d'accueil – 21 mars
- Formation « improving student memory and metacognition » (date à déterminer)

- L'aide à la formation diplômante : les personnels peuvent bénéficier d'une prise en charge de 50% des frais d'une formation (plafond fixé à 150 000 THB) choisie par eux. La formation doit être en lien avec leur mission au LFIB et ils ne sont pas remboursés en cas d'échec.

La priorité est accordée aux personnels pour lesquels l'offre du PFCP et du PLF n'est pas adaptée.

### **13) Carte des emplois 2022-2023**

Le Proviseur rappelle la composition actuelle de la carte des emplois (expatriés et résidents).

6 postes d'expatriés :

- 3 personnels d'encadrement : Proviseur, Directeur du Primaire et DAF
- 3 enseignants à mission de conseil pédagogique : EEMCP en langue vivante, en HG et en philosophie

Les expatriés sont au début ou en cours de contrat, la structure juridique des contrats appelle à ne pas modifier cette répartition.

23 postes de résidents (9 au primaire et 14 au secondaire) :

- 9 postes de Professeur(e)s des Ecoles
- 2 postes en anglais
- 1 poste en EPS
- 2 postes en HG
- 2 postes en lettres
- 3 postes en mathématiques
- 2 postes en physique-chimie
- 1 poste en SVT
- 1 poste en SES

Le Proviseur propose pour l'année scolaire une carte inchangée.

Adoption à l'unanimité

Votants : 17	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 17
--------------	----------------	------------	-----------

Pour ce qui concerne le recrutement des enseignants « résidents », le Proviseur propose de faire adopter des mentions correspondant aux besoins de l'établissement :

- Poste de mathématiques déclaré susceptible d'être vacant : mention NSI impérative

Adoption à l'unanimité

Votants : 17	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 17
--------------	----------------	------------	-----------

- Poste de lettres : enseignement du grec et du latin impératif

Adoption à l'unanimité

Votants : 17	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 17
--------------	----------------	------------	-----------

#### 14) Questions diverses

Des questions diverses ont été adressées par les représentants des parents :

##### **a) Journée défense et citoyenneté**

***L'Ambassade peut-elle revenir sur sa décision et rétablir les JDC pour les 1ères et les Terminales ? Pour les familles, que l'enfant fasse ses études supérieures en France ou qu'il y revienne plus tard, c'est un véritable parcours du combattant que de réussir à leur faire faire cette journée. D'autant plus avec les retards accumulés lors de la crise du COVID***

Réponse de M. SCHMITT - Proviseur : ce point a déjà été évoqué lors du Conseil d'établissement du 11 février 2021. il ne s'agit pas d'une décision de l'Ambassade de France à Bangkok mais d'une recommandation de la Direction des français à l'étranger (DFAE).

Les jeunes inscrits au Registre des français à l'étranger reçoivent, dans le trimestre qui suit leurs 16 ans, une attestation de recensement. Le Consulat envoie, sur simple demande de l'intéressé ayant atteint 18 ans, une attestation provisoire de situation vis-à-vis du service national qui indique qu'il est provisoirement en règle au regard des obligations du code du service national.

Il (elle) est toutefois informé(e) qu'il (elle) est tenu(e) de participer à une session de la journée défense et citoyenneté dès lors qu'il (elle) vient résider habituellement sur le territoire national avant l'âge de vingt-cinq ans.

A noter que jusqu'à 18 ans, l'attestation de recensement suffit pour l'inscription au baccalauréat.

##### **b) Spécialité HLP (Humanités – littérature et philosophie)**

***Quelles actions seront mises en place par l'établissement cette année pour promouvoir la spécialité HLP en 1ère et attirer les élèves ? On s'attend à trouver cette spécialité dans un lycée français. Elle est particulièrement adaptée aux élèves désireux de faire du droit (avocats, juristes), du journalisme, de la communication, des sciences politiques, de travailler dans les Ressources Humaines ...***

Réponse de M. LASNEL – Adjoint au Proviseur :

L'établissement propose aux élèves et aux parents une information complète sur les 8 enseignements de spécialité proposés au LFIB.

Ce sont les enseignants en charge de ces enseignements qui présentent leur enseignement et leurs liens avec Parcours sup et l'orientation après le baccalauréat.

Cette année, cette réunion sera organisée en visio-conférence le 31 janvier 2022.

Les enseignants présentent également les enseignements de spécialités lors de leurs cours. Mme LOUAZEL a cette année l'opportunité de présenter la spécialité HLP lors de ses cours d'EMC en classe de 2nde.

Les élèves avec leurs parents font ensuite des choix qui leur sont personnels.

### **c) Communauté du LFIB**

***Que proposez-vous pour développer le sentiment d'appartenance des élèves au LFIB et qu'ils soient fiers d'y étudier ? (sans parler d'uniforme...)***

Réponse de M. GÉRARD – CPE :

Le sentiment d'appartenance est développé de façon multiple :

- Tenues d'EPS et de sorties scolaires
- Cérémonies de remise de diplômes du DNB et du baccalauréat
- Valorisation de l'investissement des élèves : CVL, Bangkok 66...
- Livre de l'année
- Développement du réseau LFIB ALLUMNI
- Fêtes du LFIB
- Accueil des nouveaux élèves
- Qualité des relations existantes entre les membres de l'établissement
- Développement d'un sentiment de fierté de faire partie de l'établissement grâce à des valeurs communes exprimées (esprit de partage, de respect, de justice...)
- Développement du sentiment d'appartenance au groupe
- Mise en place de groupes de parole, d'entraide et de soutien
- Sentiment de sûreté et de confiance à l'intérieur de l'établissement
- Favoriser l'autonomie des élèves

"L'élève doit ressentir une émotion positive à l'égard du milieu scolaire, un sentiment de fierté à fréquenter l'établissement".

***Quelles initiatives prioritaires vont être prises pour célébrer la culture française dans l'établissement ? (Partenariat avec l'AF pour assister à des pièces de théâtre, activités lors de la semaine du goût, ciné-club, ...)***

Réponse de M. LASNEL – Adjoint au Proviseur :

Le partenariat avec l'Alliance Française existe depuis de nombreuses années et nos élèves ont régulièrement l'opportunité (en période hors Covid) d'assister à des pièces de théâtre, des expositions, des rencontres avec des auteurs ou des artistes.

Nous étions en dispositif d'EAD lors de la semaine du goût qui s'est déroulée du 11 au 17 octobre. Nous aurions pu sinon organiser certaines actions telles que "le petit déjeuner idéal" à l'école primaire.

#### **d) Rencontres parents-professeurs**

**Quelle sera la date de la prochaine rencontre parents-professeurs ?**

**Aura-t-elle lieu en présentiel ?**

**La réservation des créneaux horaires se fera-t-elle sur Pronote comme l'année dernière ?**

**Si oui, quelles améliorations ont pu être apportées au système ?**

Réponse de M. FENART – Directeur du Primaire :

En élémentaire, les réunions ont lieu du 9 au 17 décembre. Elles se dérouleront en visioconférence. Les enseignants de classe, d'anglais SI et de thaï renforcé enverront aux familles leurs disponibilités. Les enseignants de SC et pour le thaï obligatoire, en raison du nombre très important d'élèves dont ils ont le suivi, enverront une invitation aux familles qu'ils souhaitent rencontrer. Si une famille ne reçoit pas d'invitation mais souhaite rencontrer l'enseignant, elle pourra alors le solliciter directement. Une communication expliquant ce dispositif aux familles est prévue par le Directeur des classes primaires.

Réponse de M. LASNEL – Adjoint au Proviseur :

Les rencontres parents-professeurs seront organisées :

- Jeudi 28 janvier pour les classes de 3ème, 2nde, 1ère et terminale
- Mardi 9 février pour les classes de 6ème, 5ème et 4ème

Lors de la dernière réunion du Conseil Pédagogique, le 9 novembre, les enseignants ont marqué leur attachement au format du présentiel.

Nous verrons début janvier, si nous pouvons les organiser en présentiel en fonction des contraintes sanitaires en vigueur. Dans le cas contraire, les rencontres seront organisées en visio-conférence.

Nous avons prévu d'utiliser à nouveau l'outil Pronote pour les prises de RDV.

#### **e) Cantine**

**Quelles améliorations depuis la rentrée en présentiel ?**

**Comment se passe la gestion des préférences alimentaires des élèves ?**

**Est-ce que la commission cantine pourrait communiquer ses avancées avec les familles ?**

Réponse de M. FENART – Directeur du Primaire – membre de la commission cantine :

Suite à une première journée de test de notre organisation, des ajustements ont été proposés afin que le service soit plus fluide, ce qui est actuellement le cas. Il n'y a pas d'attente à l'entrée du réfectoire et tous les élèves disposent d'un temps nécessaire pour déjeuner.

Les choix ont été présentés de manière plus claire pour les élèves. Il y a tous les jours deux plats protéinés et un plat végétarien. Si un des aliments proposés ne convient pas, il y a la possibilité d'aller vers la zone de service pour demander un accompagnement au goût de l'enfant.

Le service en lunch-box implique que parfois les plats ne restent pas chauds. L'équipe de cantine essaie de préparer les boîtes au fur et à mesure pour pallier à cette difficulté.

La commission cantine répond à toutes les questions qui lui sont adressées.

#### **f) Livres numériques**

**Serait-il possible de faire une étude sur la possibilité d'utiliser des manuels numériques pour l'enseignement ?**

**Avantages : des documents interactifs, allègement des sacs d'école, démarche environnementale, économies ? La démarche peut aussi s'inscrire dans le volet numérique du projet d'établissement.**

**Inconvénients : exposition aux écrans, accès au numérique pour chaque famille.**

Réponse de M. LASNEL – Adjoint au Proviseur :

De nombreux enseignants au secondaire utilisent déjà des ressources numériques (en Mathématiques, en sciences..., d'ailleurs largement sollicitées durant l'EAD.

En contrepartie nous devons également valoriser le livre en format papier pour ce qu'il représente et en effet, ne pas tomber dans le "tout numérique" et une exposition trop importante aux écrans.

**g) Formateurs de zone (EEMCP2)**

**Quel est le rôle des EEMCP2 ? Quelles sont leurs missions ? Quels avantages pour un établissement ?**

Réponse de M. SCHMITT – Proviseur :

Les Enseignants Expatriés A Mission de Conseil Pédagogique au Secondaire sont des personnels directement recrutés et pris en charge financièrement par l'AEFE. Ce sont des personnels expérimentés et reconnus dans leurs fonctions d'enseignement et de formation.

Leurs postes sont implantés dans des établissements du réseau dans lesquels les EEMCP2 enseignent pour une partie de leur temps de service (à Bangkok c'est la moitié), et sont à la disposition de la zone géographique pour leurs missions de formateurs et de conseils pédagogiques.

Leur participation aux réunions avec le service Pédagogique de l'AEFE, leurs réunions entre formateurs et collègues EEMCP2 sont une plus-value certaine pour le lycée.

Les retours d'expériences et leurs réflexions ont été précieux pour le lycée lors de l'écriture des protocoles d'EAD et de leur mise en œuvre.

Les EEMCP2 sont des relais pour faire rayonner les projets de l'AFE ou de la zone géographique au sein du LFIB (semaine des lycées français du monde, semaine des langues...).

Ils interviennent également ponctuellement dans les instances pédagogiques et peuvent faire de l'accompagnement professionnel sous le contrôle du comité de pilotage de la zone.

Des questions diverses ont été adressées par les représentants des personnels :

**a) Peut-on élaborer un protocole précis en cas de cyberharcèlement, des élèves comme des enseignants, au sein des instances appropriées (CESC, CHSCT ?)**

Réponse de M. SCHMITT – Proviseur :

Il faut en effet aborder cette problématique globalement tant pour les élèves que pour les personnels. Des actions de prévention sont programmées au niveau du CESC.

Nous pouvons programmer une réunion du CHSCT et organiser un groupe de travail sur ce sujet.

**b) Avec la crise du Covid et la fermeture de l'établissement pendant de nombreux mois, comment organiser un état des lieux des apprentissages mais aussi de l'état psychologique des élèves ? Comment organiser aussi un bilan similaire pour les personnels, sur leur sentiment général, leur isolement ou leurs conditions de travail (démarche à effectuer en CHSCT ?).**

Réponse de M. SCHMITT – Proviseur :

Des élèves du lycée ont réalisé un sondage pour connaître le ressenti des lycéens à la suite de la rentrée scolaire et des 7 semaines d'EAD.

Lors des dernières réunions du CESC (Comité d'Education à la Santé et la Citoyenneté) et du CVL (Conseil de la Vie Lycéenne) les élèves ont fait part d'un besoin de soutien psychologique pour un certain nombre de leurs camarades. Nous travaillons sur des projets de groupes de parole.

La réalisation d'un bilan mené auprès des personnels, en intégrant toutes les fonctions semble très intéressante. Il reste à trouver une méthode et à la valider en CHSCT.

**c) Nous approchons des périodes de pollution : que va-t-il se passer dans le secondaire en cas de forte pollution puisqu'au titre du protocole pollution, il n'est pas possible d'être en extérieur pendant les temps de pause, mais qu'au titre du protocole Covid la salle de permanence où le foyer peuvent accueillir que peu d'élèves ? Y aura-t-il communication des niveaux mesurés de pollution dans les salles ?**

Réponse de M. RÉAUD – School Manager :

Nous avons un protocole très détaillé que nous avons déjà appliqué les années précédentes. Si nous devons arriver à des niveaux de pollution qui entraînent l'interdiction des récréations, nous devons également respecter le principe des « bulles » et à l'application des mesures suivantes :

- Organisation des récréations dans les salles de classe
- Utilisation différenciée des espaces de confinement
- Marquages au sol dans les espaces communs de confinement

Nous allons préparer nos communications afin de pouvoir les adresser dès l'apparition des premiers signes de pollution.

Nous poursuivrons la communication des niveaux de pollution mesurés. La transparence est indispensable pour rassurer les personnels et les familles.

**d) Le lycée accueille de plus en plus d'élèves non-francophones au primaire : comment répondre aux besoins supplémentaires en FLE ?**

Réponse de M. FENART – Directeur du Primaire :

Une augmentation du nombre d'élèves non francophones est constatée, particulièrement en maternelle. Quelques élèves de cycle 3 ont été inscrits cette année.

Le dispositif d'accueil et de scolarisation de ces élèves commence dès la Grande Section. Tous les élèves reçoivent un accompagnement. En maternelle, où le langage est au cœur des apprentissages, cette augmentation du nombre d'élèves allophones change le profil des classes et par conséquent les enseignants doivent adapter leurs propositions pédagogiques.

Le Lycée a conscience de ce changement de profil de classe et réfléchit à adapter les dispositifs existants pour accompagner au mieux les équipes. Des contacts ont été pris avec différentes écoles de la zone qui gèrent des changements de public similaire et qui ont apporté différentes réponses. Ces échanges permettent d'envisager d'autres modalités d'accueil ou dispositifs, avec leurs points positifs et les difficultés rencontrées. Ils alimentent la réflexion du lycée sur cet accueil des élèves allophones qui doit évoluer pour accompagner ce changement de public.

**e) Comment faire respecter les règles d'utilisation du parking deux roues ? Nombreux sont les personnels qui ne trouvent pas de place car d'autres personnes y garent leur véhicule.**

Réponse de M. RÉAUD – School Manager :

Nous sommes confrontés à un problème de limitation de la taille du parking qui ne peut être étendu.

Nous avons demandé aux personnels des services externalisés de ne plus se garer dans ce parking, ce qui semble respecté.

Nous avons installé un affichage rappelant que le parking est réservé uniquement aux personnels et aux élèves

Nous préparons une communication générale sur l'organisation de la circulation dans le soir, l'utilisation des vignettes LFIB pour l'accès et l'usage des deux parkings. Nous incluons donc un rappel pour le parking à vélos / scooters dans cette communication.

Les **représentants des élèves** n'ont pas déposé de question écrite.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.



Le Secrétaire  
Adjoint au Proviseur



Le Président  
Chef d'établissement